

lire en ligne



Info Bordeaux Négoces

1 Cours du XXX juillet 33000 Bordeaux - 05.56.00.22.90
www.bordeaux-negoces.com

N°21/20
28 avril 2020

Sommaire

LES VINS DE BORDEAUX LEURS DISENT MERCI !

ACTIONS DE PROMOTION

Rappel CHR (CIVB) : Les vins de Bordeaux soutiennent restaurateurs et cavistes en France, Belgique et aux Etats-Unis

Vinexpo Honk Kong : report en 2021 et création du Vinexpo Tours

LE MOT DU PRÉSIDENT UMVIN

LA RELANCE DE LA CONSOMMATION EST L'AVENIR DE NOTRE FILIÈRE

GESTION DE LA CRISE COVID-19

ASSURANCE CRÉDIT : Nouveau dispositif public de soutien

COVID-19 : FAQ de synthèse sur les mesures de soutien public

COVID-19 : Relations commerciales dans ce contexte

Impact : Synthèse économique

Contexte économique UE et principaux partenaires commerciaux

RÉGLEMENTATION VITIVINICOLE

AIDES OCM : Modifications du cadre réglementaire

ACTUALITÉ VITIVINICOLE

OIV : Bilan vitivinicole mondial 2019

IGP PAYS DE BRIVE : Ouverture d'une PNO

ANAA et TeamFranceExport : Webinaires gratuits vos principaux marchés export face à la crise

LES VINS DE BORDEAUX LEURS DISENT MERCI !



Le nombreux professionnels, vigneron, négociants, courtiers s'interrogeaient sur la façon dont la filière bordelaise pourrait soutenir les professionnels de santé, en première ligne de la crise sanitaire que nous traversons.

C'est ainsi que les acteurs du Vin de Bordeaux ont monté en quelques semaines une vaste opération caritative, qui se tiendra aux dates initialement prévues pour Bordeaux Fête le Vin (15 – 21 juin 2020). Il s'agit d'une vente aux enchères, « Les Vins de Bordeaux leur disent MERCI », en ligne au profit des professionnels soignants de Gironde.

Première étape : L'APPEL AUX DONS JUSQU'A FIN MAI

Un appel aux dons est en cours sur le site www.lesvinsdebordeauxleurdisentmerci.com. Jusqu'à la fin du mois de mai, vous avez la possibilité de déclarer votre(vos) don(s) en ligne. **Les dons peuvent être en vins (bouteilles, magnums, coffrets ... en offre œnotouristique (une nuit pour deux personnes en chambre d'hôtes dans un Château, une activité œnotouristique ...) ou en numéraire (don en argent en ligne).** L'ensemble des lots en vins (sous CRD) et offres œnotouristiques seront à déposer avant la fin du mois de mai à Bordeaux (modalités à confirmer) ou auprès de votre ODG, ceci pour la constitution du catalogue en ligne par le Commissaire-Preneur.

Deuxième et troisième phases à partir du 15 JUIN

Dans la semaine du 15 au 21 juin, la vente aux enchères en ligne « les Vins de Bordeaux leur disent Merci » sera lancée. Elle bénéficiera d'une importante médiatisation notamment à travers les outils de communication de l'interprofession et les partenaires médias de Bordeaux Fête le Vin. Les enchères seront clôturées le dimanche 21 juin à minuit.

Début juillet, 100% du montant récolté lors de cette vente sera remis aux CHU de Bordeaux et de Libourne pour acheter du matériel et améliorer les conditions de travail du personnel soignant des hôpitaux girondins.

ACTIONS DE PROMOTION

Rappel CHR (CIVB) : Les vins de Bordeaux soutiennent restaurateurs et cavistes en France, Belgique et aux Etats-Unis

Le secteur de la restauration figurant parmi les plus touchés par la crise sanitaire du Covid-19, les vins de Bordeaux ont décidé d'élaborer un dispositif, en deux temps, visant à soutenir ses différents acteurs partenaires (restaurants, sommeliers, cavistes).

D'abord à court terme, pour les aider dans leur trésorerie, puis au moment de la reprise de leur activité.

Ce dispositif se décline pour l'heure sur trois marchés prioritaires pour les vins de Bordeaux : la France, la Belgique et les Etats-Unis.

Vous pouvez participer aux actions en annonçant l'opération à vos clients et en partageant liens et vidéos.

Aux Etats-Unis, des "live tastings" seront réalisés et une vente aux enchères sera organisée par l'incontournable Maison Acker au profit des sommeliers.

Proposez vos vins pour les live tastings. Offrez, vous aussi, des lots pour la vente aux enchères.

[En savoir plus](#)

Vinexpo Honk Kong : report en 2021 et création du Vinexpo Tours

Vinexpo Hong Kong se déroulera, non pas en juillet 2020, suite au 1er report en raison de la pandémie mondiale sévissant actuellement mais finalement, **du 23 au 25 février 2021**.

Par ailleurs, Vinexpo, au vu du contexte inédit, a décidé de repenser le calendrier de ses salons et de créer un nouveau dispositif business: le Vinexpo Tour 2020-2021

Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)

LE MOT DU PRÉSIDENT UMVIN

LA RELANCE DE LA CONSOMMATION EST L'AVENIR DE NOTRE FILIÈRE

Depuis le début de la crise du Covid-19, nous faisons tous, jour après jour, le constat effrayant de la chute des commandes, tant en France qu'à l'export. Cette chute reflète, d'une manière générale, le ralentissement de l'économie et la montée de l'incertitude dans la population. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la hausse de la courbe du chômage aux Etats-Unis (26,4 millions au 18 avril, soit plus que les 22,8 millions d'emplois créés depuis 10 ans !). Ou encore, en France, l'envolée de l'épargne de précaution, avec des dépôts records sur le Livret A.

Dans notre secteur, la fermeture, sur la plupart des marchés, du CHR, la chute du travel retail suite à l'arrêt du trafic aérien voyageurs, sont d'autres facteurs plus spécifiques qui accentuent la

pression sur les ventes de nos entreprises et pèsent globalement sur l'économie de la filière.

Dans ce contexte, deux impératifs émergent pour tenter de renouer avec un marché aussi "normal" que possible :

- à très court terme, des mesures d'urgence pour assurer la stabilité financière de nos entreprises : celles-ci sont globalement déjà en place au travers des mesures prises par les Pouvoirs publics comme par exemple, les prêts garantis par l'Etat ou les mesures d'activité partielle ;
- à court ou moyen terme, des mesures de relance pour pouvoir "redonner envie" aux consommateurs après plusieurs semaines de confinement et dans un environnement qui reste souvent stressant pour nombre d'entre eux.

Dans cette perspective, l'UMVIN a fait un certain nombre de propositions, à la fois au niveau européen et national :

Au niveau européen :

- Au 15 octobre 2020, il est certain qu'une part importante des crédits du programme national d'aide ne seront pas consommés. En effet, dans cette période, beaucoup d'entre nous ont stoppé leurs programmes d'investissements commerciaux ou d'équipement.
Pour autant, dès 2021 et après, nous aurons besoin de ces budgets pour renforcer nos efforts commerciaux sur les différents marchés. Il est donc indispensable de conserver ces budgets disponibles pour les redéployer à partir de 2021. C'est pourquoi l'UMVIN demande le report de ces crédits communautaires non utilisés sur les prochaines années.
- En outre, pour accélérer l'utilisation de ces budgets par les entreprises, il est indispensable de simplifier les règles qui régissent les mesures d'aide communautaires, en particulier sur l'investissement et la promotion pays-tiers.
- Enfin, il est souhaitable, au moins à titre provisoire, de la mesure "Promotion marché intérieur" aux entreprises pour permettre la relance du marché intérieur en sortie de crise.

Nous avons également demandé que les actions de prospection commerciale soient intégrées parmi les actions éligibles à la promotion pays tiers. C'est également le moment de réfléchir à la façon d'intégrer de nouveaux débouchés non encore exploités par la filière, comme les vins à faible degré.

Au niveau national :

- **Assurer la sortie de crise** pour les entreprises de la filière ayant eu recours aux mesures de renforcement de trésorerie, en réfléchissant dès à présent les formules adaptées de transformation de ces prêts en avances non remboursables ou en quasi-fonds propres, pour asseoir la pérennité des entreprises dans la reprise ;
- **Favoriser la relance** en sortie de crise en permettant, aussi vite que possible, la réouverture du CHR et en appliquant, au moins jusqu'à la fin de l'année 2020, le taux de TVA intermédiaire (10%) sur la commercialisation des vins dans ce réseau de distribution.

Aujourd'hui, notre filière bruisse des demandes faites de lancer dès maintenant une distillation de crise.

Pour l'UMVIN, une telle mesure ne peut s'envisager que sous certains préalables :

- en premier lieu, **cette mesure ne pourra, en aucun cas, être financée par l'enveloppe nationale d'aide** : cela viendrait amputer le faible budget disponible pour financer les

actions de reconquête des consommateurs, seule voie pérenne de reprise d'activité pour notre filière ;

- ensuite, **solutionner la question des droits additionnels américains** ou, à défaut, mettre en place la compensation demandée depuis plus de 6 mois pour les entreprises frappées par ces sanctions. Une part des volumes non commercialisés sont directement liés à cette situation et il serait difficilement compréhensible de les détruire plutôt que de soutenir leur commercialisation ;
- **utiliser les mesures de régulation existantes**, y compris la gestion des rendements à la vendange 2020 : il serait difficilement compréhensible, surtout en période de déficit abyssal des budgets publics, de distiller des volumes en juin 2020 pour les voir revenir dans les caves dès la vendange de septembre.

Nous avons communiqué nos propositions au Ministre de l'agriculture, dont nous attendons toujours une réaction. Nous les avons également partagées avec le Ministre de l'économie qui nous a très rapidement fait part de son intérêt pour ces propositions.

Pour mémoire, le 23 mars dernier, nous avons également sollicité le Ministre de l'agriculture concernant le paiement des soldes des dossiers promotion pays tiers. Cette mesure viendrait soutenir la trésorerie des entreprises à un moment critique et augmenter la consommation de l'enveloppe française dédiée à la promotion. Encore faut-il que le Ministre assume politiquement le risque d'apurement que cette décision comporte. Après quatre semaines, il n'y a toujours aucune réponse de la part de la rue de Varenne...

Nous poursuivrons nos efforts, au niveau européen comme national, pour que la reprise d'activité soit au coeur des mesures de soutien à notre filière. Car, comme vous, j'ai la conviction que c'est le marché, ce sont les consommateurs, qui sont la clé de la relance de notre activité et de la pérennité de notre activité économique.

Michel CHAPOUTIER
Président de l'UMVIN

GESTION DE LA CRISE COVID-19

ASSURANCE CRÉDIT : Nouveau dispositif public de soutien

Comme nous vous en faisons part dans l'[INFO BORDEAUX n°20/20](#) les nouveaux dispositifs CAp, Cap+ et CapFranceExport sont commercialisés depuis le 15 avril.

Ces produits sont commercialisés à partir du 15 avril.

Les assureurs-crédit se sont engagés à effectuer le déploiement des produits dans le respect des termes de la convention de 2013 liant l'Etat, la médiation du crédit et les assureurs crédits, en accompagnant les clients assurés, **en ne procédant pas à des réductions ou des résiliations drastiques de lignes de garantie, sauf cas exceptionnel, et en fournissant une information préalable aux assurés et aux acheteurs en cas d'évolution des couvertures.**

Pour Bruno Le Maire, "les produits Cap, Cap + et CapFranceExport vont permettre aux entreprises qui font face à des refus ou des réductions de garanties en matière d'assurance-crédit de continuer à être couvertes. En mettant en œuvre une garantie de 12 milliards d'euros, l'Etat déploie des moyens exceptionnels pour préserver l'assurance-crédit et ainsi, la trésorerie de nos entreprises. **Je compte sur les assureurs pour continuer à accompagner les entreprises françaises dans les circonstances économiques difficiles actuelles, avec l'aide de ces outils.**"

Cependant, le 20 avril dernier, lors d'une réunion avec M. Le Maire, plusieurs intervenants - MEDEF, CPME, ANIA, FEVS - **ont fait part de leur préoccupation face à de nouvelles dégradations des couvertures d'assurance-crédit, alors que les dispositifs annoncés n'étaient pas en place. Plusieurs entreprises ont d'ailleurs saisi le médiateur du crédit face à cette situation.**

Si vous rencontrez ou continuez à rencontrer des difficultés sur ce sujet merci de nous contacter : duperat@bordeaux-negoce.com

Selon le Ministère de l'Économie et les assureurs crédit, cette situation devrait se régulariser avec l'envoi des propositions d'avenants aux clients des assureurs crédit, afin de leur permettre de souscrire à ces nouveaux dispositifs.

Pour en savoir plus, Le Guide Net V & S, [Fiche C 80/001](#).

Le Ministère de l'économie a publié une FAQ sur l'assurance crédit, [accessible ici](#).

COVID-19 : FAQ de synthèse sur les mesures de soutien public

Le Ministère de l'économie a publié une FAQ reprenant en un document unique tous les différents dispositifs de soutien public mis en œuvre par les Pouvoirs publics pour faire face à la crise du Covid-19.

Ce document, intitulé *FAQ – Accompagnement des entreprises – Coronavirus* est [disponible ici](#).

COVID-19 : Relations commerciales dans ce contexte

Dans le contexte particulier créé par la crise sanitaire liée au virus Covid-19, la Fédération Française des Spiritueux et l'Union des Maisons & Marques de Vin ont souhaité mettre à votre disposition un éclairage juridique sur certaines questions ayant trait aux relations commerciales avec vos clients. Elle se sont adressées pour cela à un cabinet spécialisé, Grall et Associés.

Une version actualisée du Questions-Réponses Relations commerciales et Covid-19 est [accessible ici](#).

Cette troisième version intègre en particulier les modifications apportées par l'ordonnance du 15 avril dernier à l'ordonnance n° 2020-306 sur les reports de dates et d'échéance.

Ce document a vocation à être enrichi en fonction des questions particulières que vous pourriez nous adresser. A l'inverse, il n'a pas vocation à répondre à des situations particulières, liées à des conditions contractuelles particulières : il reste d'approche générale et ne doit pas être interprété comme répondant à chaque cas d'espèce.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter : duperat@bordeaux-negoce.com

Impact : Synthèse économique

Le MEDEF met à disposition sa synthèse des nouvelles conjoncturelles en date du 24 avril : [cliquez ici](#)

Contexte économique UE et principaux partenaires commerciaux

Le Medef nous fait part d'une note d'actualité au 24 avril présentant les derniers développements dans l'Union Européenne, et pays par pays chez nos principaux partenaires commerciaux.

Pour accéder à la note : [cliquez ici](#)

RÉGLEMENTATION VITIVINICOLE

AIDES OCM : Modifications du cadre réglementaire

Plusieurs modifications du cadre réglementaire relatif aux aides OCM sont à noter.

Promotion Pays tiers : modifications du Cadre Réglementaire de l'appel à projets 2020

Pour rappel, le mécanisme d'aide OCM à la Promotion des vins sur les marchés des pays tiers avait été resserré de manière drastique à l'automne 2019. L'UMVIN et ses représentants s'étaient engagés pour que l'Administration revienne sur un certain nombre de points problématiques pour nos entreprises.

Cette action a permis l'intégration de plusieurs modifications positives, applicables aux actions réalisées en 2020, par la [Décision INTV-POP-2020-03 du 11 février 2020](#), publiée le 23 avril dernier.

En vertu de ce texte :

- Les **goodies** sont désormais **éligibles à hauteur de 25 €** d'aide/unité et leur définition précisée pour sécuriser les opérateurs ;
 - L'obligation de démontrer le **caractère raisonnable des coûts** est aménagée :
 - ◆ Le plafond applicable pour l'appréciation du caractère raisonnable est toujours apprécié par opération et par prestataire mais est **relevé à 40.000 €** (au lieu de 20.000 € dans la version précédente) ;
 - ◆ Plusieurs **dérogations** à l'application du plafond (et donc à l'obligation de mise en concurrence / de fourniture de plusieurs devis) sont définies :
 - Existence d'un contrat d'exclusivité ou de distribution pluriannuel ;
 - L'intermédiaire (importateur / distributeur) qui commercialise les vins du bénéficiaire en assure également la promotion.
- NB** : voir la décision pour les justificatifs à fournir.
- Les formalités applicables en cas d'actions de promotion portant également sur des vins d'autres Etats Membres de l'UE sont simplifiées (déclaration de l'opérateur) ;
 - L'Annexe 1 (dépenses éligibles) est modifiée pour ouvrir quelques possibilités de communication numérique, notamment l'achat d'espace numérique et la création/production de supports de communication ou de formation numérique.

A noter toutefois qu'hormis les deux types d'action mentionnés ci-dessus, les actions de communication numérique (par exemple campagnes virales sur les réseaux sociaux) restent réservées aux interprofessions en 2020. Une réflexion sur la réouverture de cette possibilité aux entreprises est en cours mais cette possibilité n'interviendra qu'en 2021.

Promotion Pays tiers : Mesures de soutien à la filière vitivinicole adoptées dans le cadre du Conflit Airbus

Dans le cadre du conflit Airbus et pour soutenir les opérateurs de la filière vitivinicole subissant les droits de douane additionnels de 25% imposés par les USA à l'automne 2019, l'UE a entériné plusieurs modifications du cadre réglementaire applicable à l'aide à la promotion des vins sur les pays tiers. La première d'entre elles est le passage temporaire du taux d'aide maximal à 60% (contre 50% initialement).

Cette mesure est mise en place par la France au travers de la publication de la [Décision INTV-POP-2020-06](#) qui prévoit l'application d'un taux d'aide de 60% aux dossiers déposés fin 2019 pour les actions réalisées en 2020.

Ce taux devrait être repris dans les conventions envoyées prochainement par FranceAgriMer aux demandeurs de l'aide pour 2020.

D'autres mesures de soutien accordées dans ce cadre par l'UE (suspension de la limitation de la durée à de l'aide à la promotion pays tiers à 3+2 années jusqu'en 2023, flexibilités s'agissant du régime des modifications de programme) devraient faire l'objet de nouvelles décisions modificatives publiées dans les semaines à venir.

Crise du Covid-19 – Les demandes de l'UMVIN s'agissant des aides OCM

Afin de permettre aux opérateurs de la filière vitivinicole de pouvoir faire face à la crise sans précédent que nous connaissons actuellement, l'UMVIN a adressé aux autorités françaises plusieurs demandes, dont certaines visent directement les mécanismes d'aide OCM. Il s'agit notamment :

- de l'aménagement des délais applicables ;
- du paiement du solde des aides promotion pays tiers sur les appels à projets 2018 et antérieurs ;
- de l'allègement des mesures de contrôle pour l'ensemble des mesures du Programme National d'Aide, afin de permettre un décaissement plus rapide des aides ;
- du report des crédits du programme national d'aide non décaissés au 15/10/2020 sur les années postérieures (jusqu'en 2023) ;
- de la simplification des mesures d'aide communautaires, principalement la mesure Promotion pays tiers et la mesure investissement, en supprimant définitivement les règles sur le régime de modification (article 53 règlement 1318/2013), pour permettre l'adaptation des projets – y compris leur réduction pure et simple - le tout sans pénalité pour l'opérateur.

A noter dès à présent : la date limite de dépôt des demandes de paiement pour les actions de promotion sur les pays tiers menées en 2019 est **reportée au 31 août 2020**.

Nous espérons l'adoption prochaine d'une mesure similaire s'agissant de la mesure investissement.

ACTUALITÉ VITIVINICOLE

OIV : Bilan vitivinicole mondial 2019

Cette semaine, Pau Roca, Directeur général de l'OIV, a présenté le bilan global de situation du secteur vitivinicole.

Superficie du vignoble mondial

En 2019, la superficie viticole mondiale en vignes est estimée à 7,4 millions ha.

Dans l'hémisphère nord, le vignoble de l'UE est globalement stable, à 3,2 millions ha, pour la cinquième année consécutive. Parmi les États membres, connaissent une progression la France (794.000 ha), l'Italie (708.000 ha), le Portugal (195.000 ha) et la Bulgarie (67.000 ha). A l'inverse, le vignoble décroît en Espagne (966.000 ha), en Hongrie (69.000 ha) et en Autriche (48.000 ha).

En Asie de l'Est, après plus de 10 ans d'expansion significative, la croissance du vignoble chinois (855.000 ha) semble ralentir.

Aux États-Unis, le vignoble est en baisse constante depuis 2014, avec une superficie estimée en 2019 de 408.000 ha.

En Amérique du Sud, le vignoble montre une évolution à la baisse pour la quatrième année consécutive (à l'exception du Pérou, qui atteint 48.000 ha).

La superficie des vignobles sud-africains est restée stable, à 128.000 ha.

En Australie, la superficie viticole est restée stable à 146.000 ha, alors qu'en Nouvelle-Zélande, la superficie a augmenté de 1,6% pour atteindre un niveau record de 39.000 ha.

La production revient à la moyenne

La production mondiale de vin, hors jus et moûts, en 2019 est estimée à 259 millions hl, en baisse de 35 Mhl (-11,5%) par rapport au volume exceptionnellement élevé enregistré en 2018.

Globalement, l'année 2019 marque un retour à un niveau moyen de production.

L'Italie (47,5 millions hl), la France (42,1 millions hl) et l'Espagne (33,5 millions hl), qui représentent ensemble 48% de la production mondiale de vin en 2019, ont connu une forte baisse de leur production de vin par rapport à 2018, tout comme l'Allemagne (9,0 millions hl, -12%), la Roumanie (5,0 millions hl, -4%), l'Autriche (2,5 millions hl, -10%), la Hongrie (2,4 millions hl, -34%) et la Grèce (millions hl, -8%). Seul le Portugal a connu en 2019 une hausse de sa production de vin (6,7 millions hl, + 10%).

En Europe de l'Est, les conditions météorologiques ont été favorables en Russie (4,6 millions hl, +7%) et en Ukraine (millions hl, +6%), tandis qu'en Moldavie la récolte a baissé à 1,5 millions hl (-23%).

En Asie, les nouvelles données disponibles pour la Chine indiquent une production vinifiée estimée à 8,3 millions hl en 2019 (-10%).

En Amérique du Nord, la production de vin aux États-Unis est estimée à 24,3 millions hl (-2%). En Amérique du Sud, la tendance globale de la production de vin en 2019 est à la baisse par rapport à 2018 mais en ligne avec la moyenne quinquennale (Argentine : 13,0 millions hl et Chili : 12,0 millions hl). Toutefois le Brésil a lui connu une forte baisse : 2,0 millions hl (-34%).

En Afrique du Sud, la production de 2019 a atteint 9,7 millions hl (+3%).

Quant à l'Océanie, elle observe un retrait pour la seconde année consécutive (Australie : 12 millions hl, -6% et Nouvelle-Zélande : 3 millions hl, - 1%).

2019 : Expansion du commerce international

En 2019, le marché mondial des exportations de vin a progressé tant en volume (105,8 millions hl) qu'en valeur (31,8 milliards €).

Les principales progressions en volume concernent l'Italie (+2,0 millions hl), l'Espagne (+1,3 million hl), le Canada (+0,4 million hl) et le Chili (+0,3 million hl).

A l'inverse, les plus fortes diminutions portent sur l'Australie (-1,1 million hl), l'Afrique du Sud (-1,0 million hl), l'Ukraine (-0,4 million hl) et la Hongrie (-0,3 million hl).

La France était toujours le premier exportateur mondial en valeur, avec 9,8 milliards € exportés en 2019. La valeur des exportations a augmenté dans de nombreux grands pays exportateurs comme la France (+425 millions €), l'Italie (+211 millions €) et la Nouvelle-Zélande (+84 millions €). Les baisses les plus importantes ont concerné l'Espagne (-234 millions €) et l'Afrique du Sud (-73 millions €).

En 2019, les principaux importateurs en volume étaient l'Allemagne (14,6 millions hl), le Royaume-Uni et les États-Unis, qui ont ensemble importé 40,4 mhl, soit 38% du total mondial. Ces trois pays représentent 39% de la valeur totale des importations mondiales de vin, atteignant 11,9 milliards d'euros.

Pour la deuxième année consécutive, la Chine a connu une baisse sensible de ses volumes importés (-11%), avec 6,1 millions hl. En valeur, la tendance est similaire, avec 2,1 milliards €

(-9,7%). Les vins mousseux sont la seule catégorie qui progresse à la fois en volume (+ 8%) et en valeur (+ 8%). Mais ils ne représentent que 2% du volume total importé.

Premières estimations de la récolte 2020 dans l'hémisphère sud

L'OIV a présenté les premières estimations de récolte tout en soulignant que celles-ci étaient encore sujettes à modification, particulièrement dans les circonstances actuelles.

	Prov. 2019	Prel. 2020	Trend 2020	Var. 20-19 (%)	Trend 2000-2020
Argentina	13 019	11 600		-10.9%	
Australia	11 970	11 500		-3.9%	
Brazil	2 025	2 000		-1.2%	
Chile	11 939	10 500		-12.1%	
New Zealand	2 974	2 900		-2.5%	
South Africa	9 696	10 200		5.2%	
Uruguay	585	650		11.1%	

Premières estimations de l'impact de la pandémie Covid-19

Tout en insistant sur le caractère encore partiel et précoce des informations collectées, le Directeur général de l'OIV relève que les différents pays membres de l'OIV font état d'un changement voire d'un transfert radical entre canaux de distribution.

Le solde global attendu est une baisse de la consommation, une baisse des prix moyens, et donc une baisse globale de la valeur totale des ventes, du chiffre d'affaires, des marges et enfin des bénéfices des entreprises du secteur.

Sur l'export, la récession qui touche les économies frappe durement les perspectives de vente, notamment parmi les plus grands pays consommateurs, très affectés par la pandémie. Les flux commerciaux pourront reprendre avec l'économie, mais certains changements permanents pourraient se produire.

Selon le Directeur général de l'OIV, la fermeture du réseau CHR dans de nombreux États membres de l'UE pourrait entraîner une baisse de 35% des ventes de vin en volume en Europe, et de 50% en valeur.

Pour accéder à la note de conjoncture complète, [cliquez ici](#) ;

Pour accéder à la présentation graphique, [cliquez ici](#).

IGP PAYS DE BRIVE : Ouverture d'une PNO

Un avis relatif à l'ouverture d'une procédure nationale d'opposition pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'indication géographique protégée "Pays de Brive" est paru au Journal Officiel du 25 avril 2020.

Les personnes intéressées peuvent formuler des opposition dans un délai de quinze jours, à compter de la publication du présent avis au JORF.

Les modifications proposées portent notamment sur :

- le descriptif organoleptique des vins ;
- la définition de la zone géographique.

Pour accéder à l'avis publié au JORF, [cliquez ici](#) ;

Pour accéder au projet de cahier des charges, [cliquez ici](#).

ANAA et TeamFranceExport : Webinaires gratuits vos principaux marchés export face à la crise

L'AANA et la Team France Export, en partenariat avec Vitisphère, lancent une série de webinaires gratuits, dédiés au secteur des vins et spiritueux, bières et cidres. L'objectif est de vous informer sur les marchés étrangers et de vous préparer à la future reprise du commerce international.

Programmation et inscriptions :

30 avril – 17h30 : [Royaume Uni et Irlande](#)

04 mai – 17h30 : [Amérique du Nord](#)

07 mai – 09h00 : [Asie du Nord Est](#)

11 mai – 09h00 : [Aseano](#)

14 mai – 13h30 : [Inde](#)

18 mai – 11h30 : [Zone nordique](#)

25 mai – 11h30 : [Zone rhénane](#)

28 mai – 11h30 : [Zone Ibérique et Italie](#)

02 juin – 11h30 : [Zone Europe Centrale et Orientale](#)

04 juin – 17h30 : [Amérique latine](#)

08 juin – 13h30 : [Afrique subsaharienne](#)

Si vous n'êtes pas disponibles à la date prévue du webinaire, inscrivez-vous tout de même pour recevoir le lien du replay.



VIN & SOCIÉTÉ



[Se désinscrire](#)